

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Mais nous avons eu, hélas, le grand regret de perdre trois Conseillers et amis dévoués : MM. Baheni, Blaser, et le Docteur de Morsier.

M. Blaser était membre du Conseil depuis 1945. Dévoué à notre œuvre, il était d'une générosité qui n'avait d'égale que sa discrétion.

Le Docteur de Morsier était membre depuis 1935. Il a, au cours de ces 27 années, pris une part très active aux travaux des Commissions. Il connaissait bien la situation de nos vieillards et fut l'un des premiers à se rendre compte de la nécessité d'une maison pour chroniques.

M. Baheni avait accepté en 1960 la charge de Censeur et faisait partie de notre Société depuis 1929.

De ces amis, nous garderons un souvenir ému et reconnaissant.

Nous avons aussi à déplorer le départ de M. le Premier Conseiller d'Ambassade de Keller, nommé Ambassadeur au Ghana, de MM. Dunant, La Roche et Marcel, rentrés en Suisse.

Pendant cinquante et un ans, notre Membre d'Honneur, M. La Roche, se dévoua pour notre Société, dont il fut Secrétaire puis Président. Nous savons qu'il suit notre activité avec intérêt et sympathie et nous nous permettons de lui redire aujourd'hui notre admiration et notre gratitude pour tout ce qu'il a fait en faveur de nos compatriotes. Nous lui souhaitons une retraite paisible et heureuse.

Pour combler ces vides, nous vous proposons de nommer : M. Caillat, Premier Conseiller d'Ambassade, MM. Biéri, Gresser, et le D^r Landolt.

Nous vous demandons également de confirmer les mandats des deux nouveaux Censeurs : MM. Frutiger et Jucker.

Ce rapport administratif ne peut que mentionner les grandes lignes de notre activité. Nous n'avons pu évoquer toutes les actions personnelles ou collectives, tout le dévouement, le temps consacré par ceux qui participent à notre œuvre. Nous leur disons notre grande reconnaissance.

Notre gratitude à vous, membres fidèles et généreux qui, par vos cotisations et vos dons, permettez à notre Société d'accomplir sa tâche.

Nous avons souvent déploré ici que tous nos compatriotes n'aient pas, comme vous, compris le but réel de notre action. Disons-le franchement, notre bienfaisance n'est pas une aumône dans le sens péjoratif que l'on confère actuellement à ces mots, mais une association d'entraide et de solidarité.

Il y a encore parmi nous tant de malheureux. Cela suffit pour qu'ils aient droit à notre aide et que notre action s'accomplisse d'elle-même. Nous sommes de plus en plus solidaires les uns des autres et nous nous devons de pratiquer le vrai esprit de solidarité et supprimer à jamais le « chacun pour soi » des égoïstes.

M. CHARBONNIER.

★ ★ ★

Pour terminer, l'ambassadeur de Suisse, M. Agostino Soldati, rappela en termes très spirituels les origines de la fondation de la S.H.B., il y a plus d'un siècle, époque à laquelle quatre étudiants décidèrent de créer la dite société avec de tout petits moyens, leurs espérances, leurs malheurs, la caisse souvent vide, comme maintenant du reste — les temps ne changent pas — mais désireux comme aujourd'hui d'aider les plus déshérités. Au conseiller d'Etat vaudois, M. Schumacher, présent, il demanda tout spécialement de se pencher sur le délicat problème de l'assistance des cantons qui est malheureusement très inégale, de ne pas oublier que la colonie de France était la plus importante de celle des Suisses de l'étranger. M. Schumacher répondit en apportant le salut des autorités vaudoises et des comités des sociétés cantonales d'assistance. Il reconnut que les problèmes de longévité étaient les mêmes en Suisse et qu'il allait s'efforcer d'étudier les problèmes tenant plus spécifiquement à ceux de la colonie suisse de France.

Un excellent cocktail réunit alors tous les participants dans les salons de l'ambassade.

★ ★ ★

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A., 1, rue des Capucins, Cahors (Lot) — 31.230 — Dépôt légal : 1 - 1963 - N^o 92/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris, 7^e